

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/03/2022

Néant

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/03/2022 ③	Net 31/03/2021 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 590	AG	2 590	
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	11 912	AK	4 087	1 975
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	93 724	AU	88 094	5 630
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		13 611
TOTAL II	BJ	108 226	BK	98 509	9 716
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	16 048	BU	16 048	23 188
Avances et acomptes sur commandes	BV	158 298	BW	158 298	184 157
Clients et comptes rattachés (3)	BX	381 097	BY	381 097	16 046
Autres créances (3)	BZ	96 543	CA	96 543	536 217
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	1 916 679	CG	1 916 679	1 555 197
Charges constatées d'avance (3)	CH	71 346	CI	71 346	30 938
TOTAL III	CJ	2 640 011	CK	2 640 011	2 345 744
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecarts de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	2 748 237	IA	98 509	2 649 728
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations		Stocks		Créances

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/03/2022

Néant

		Net	31/03/2022	Net	31/03/2021
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	5 082	DA	5 082	5 082
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB		
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC		
Réserve légale (3)			DD	1 016	1 016
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	BI		DF		
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG	50 480	50 480
Report à nouveau			DH	141 020	5 085
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	139 255	135 935
Subventions d'investissement			DJ		
Provisions réglementées			DK		
TOTAL I			DL	336 854	197 599
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
TOTAL II			DO		
Provisions pour risques			DP		
Provisions pour charges			DQ		
TOTAL III			DR		
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	890 734	1 221 238
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV	830	14 188
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	100 323	307 429
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	398 183	266 572
Dettes fiscales et sociales			DY	152 809	79 756
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA	120 166	300 531
Produits constatés d'avance (4)			EB	649 828	
TOTAL IV			EC	2 312 874	2 189 713
Écarts de conversion passif			V	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	2 649 728	2 387 312

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 462 551	1 132 284
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

(R) EVOLUTION VOYAGES

CMJ LABEL TRAVEL

Société à responsabilité limitée au capital de 5.082 euros

Siège social : 78 rue d'Inkermann 69006 LYON

492 597 281 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2022**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 égale à la somme de 139.255 euros au compte « Report à nouveau » dont le montant se trouve ainsi porté de 141.020 euros à 280.275 euros.

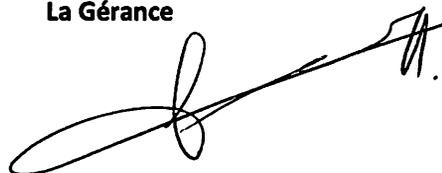
L'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article 243 bis du CGI, prend acte qu'au titre des trois derniers exercices, il a été procédé aux distributions de revenus suivantes :

Exercice clos le	Dividendes*	Autres Revenus
31 mars 2021	NEANT	NEANT
30 septembre 2019	NEANT	NEANT
30 septembre 2018	NEANT	NEANT

**En application de l'obligation d'information prévue par l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices clos susvisés étaient éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, dont peuvent bénéficier les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.*

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Pour copie certifiée conforme,
La Gérance**



Annexe

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022 dont le total est de 2 649 728 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 139 255 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêtés des comptes.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice, est de

Droit Individuel à la Formation :

A la date de clôture, les droits acquis au titre du droit individuel à la formation s'élèvent à heures.

Suivi de l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) :

Ce Crédit d'Impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution de leurs fonds de roulement. Nous avons en ce qui nous concerne, voulu faire porter l'effort sur les investissements et/ou sur l'amélioration du fonds de roulement, éléments qui permettront à l'entreprise de supporter mieux les difficultés économiques si elles se poursuivent ou de faire face à une éventuelle phase de croissance en cas de retournement de la conjoncture économique générale.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.